

## ALGERIE TELECOM SPA

Direction Opérationnelle des Télécommunications Ain Defla  
Rue Emir Abdelkader, Ain Defla  
NIF: 000216290656936

### Consultation Nationale N°22/2023

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Ain Defla lance une consultation relative à la réalisation des prestations suivantes :

#### Acquisition matériel de communication

Les personnes physiques ou entreprises activant dans le domaine et intéressées par la présente consultation peuvent retirer dans un délai de 07 jours à compter de la première parution de cet avis dans le site web : [www.safqatic.dz](http://www.safqatic.dz), le cahier des charges auprès du service achats de la Direction Opérationnelle des télécommunications d'Ain-Defla.

Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres accompagnées des documents administratifs suivants :

#### Offre technique

#### Offre financière

Les deux offres techniques et financières, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent parvenir sous doubles plis fermés, l'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention:

**«A ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**  
**Consultation nationale**  
**N°22/2023**  
**« Acquisition matériel de communication »**

Le dossier administratif et les offres techniques et financière doivent être insérés dans trois enveloppes fermées comme suit:

L'enveloppe contenant l'offre technique, porte la mention suivante:

**Offre technique**

L'enveloppe contenant l'offre financière, porte la mention suivante:

**Offre financière**

La durée de préparation des offres est fixée à sept (7) jours à compter de la 1<sup>ère</sup> parution de l'avis dans le site web [www.safqatic.dz](http://www.safqatic.dz).

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du service achats.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour de dépôt des offres, à **14 h 00** au niveau du siège de la Direction.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix-huit (98) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.